

Image not found or type unknown



Païement à tort mise hors air maison

Par **Moreau Michel**, le **24/06/2018** à **07:44**

Bonjour,

J'ai réglé à la mi mars 2018 la mise hors air de mon logement (38700 euros) alors qu'à ce jour (24 juin 2018) cette opération n'est pas réalisée.

Malgré un courrier écrit du promoteur en date du 15 février 2018!

Quels recours ou dédommagement puis-je obtenir dans ce cas, et comment procéder auprès du promoteur immobilier?

Merci par avance de vos réponses

Cordialement

M Moreau